



# Projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux

Commune de Cressy-Omencourt (80)



## Pièce n°1 : Lettre de demande d'Autorisation Environnementale

JUIN 2019



Maître d'ouvrage : CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL)

**V O L - V**

Assistant au maître d'ouvrage : VOL-V ÉLECTRICITE RENOUVELABLE





# Préambule

---

Le présent document constitue une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale qui s'articule de la façon suivante :

- **Pièce n°1 : Lettre de demande ;**
- Pièce n°2 : Check-list du dossier ;
- Pièce n°3 : Description de la demande ;
- Pièce n°4 : Plans ;
- Pièce n°5 : Note non technique ;
- Pièce n°6a : Résumé non technique de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6b : Étude d'impact ;
- Pièce n°6c : Annexes de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6d : Carnet de photomontages ;
- Pièce n°6e : Note pour la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- Pièce n°7a : Résumé non technique de l'étude de dangers ;
- Pièce n°7b : Étude de dangers ;

Il comporte la lettre de demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension de la centrale éolienne autorisée de Falvieux.



## Auteurs de la pièce

LOGOS	SOCIETES	DOMAINES D'INTERVENTION
	<b>VOL-V Électricité Renouvelable</b> 1025 Avenue Henri Becquerel Parc Club Millénaire Bât. 4 34000 MONTPELLIER Tél. : +33 (0)4 11 95 00 30	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conception du projet</li><li>✓ Réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale</li></ul> <p>Référents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Arnaud GUYOT, Directeur Général</li><li>- Gaëlle LAURENT, Chef de projets</li><li>- Thomas LEMARCHAND, Géomaticien</li><li>- Emmanuel GLÉMIN, Environnementaliste</li></ul>



## Personne contact

En cas de questions au sujet du présent dossier, contacter :



**Gaëlle LAURENT**  
Chef de projets

✉ VOL-V  
45 impasse du Petit Pont  
76230 Isneauville

☎ +33 (0)2 32 95 15 16

📞 +33 (0)6 58 47 71 36

🌐 [www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)

@ [g.laurent@vol-v.com](mailto:g.laurent@vol-v.com)



**Monsieur Arnaud GUYOT**

CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX  
1350 avenue Albert EINSTEIN, PAT Bât. 2  
34000 MONTPELLIER

**A l'attention de :**

**Monsieur le Préfet de la Somme**

Préfecture de la Somme  
51 rue de la République  
80020 AMIENS CEDEX 9

A Montpellier, le 20 novembre 2018,

**Objet :** Demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux sur la commune de Cressy-Omencourt dans le département de la Somme.

Monsieur le Préfet de la Somme,

La centrale éolienne de Falvieux, composée de 6 éoliennes sur les communes de Balâtre, Biarre, Billancourt, Cressy-Omencourt et Solente, a été autorisée par arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> août 2017. Nous vous sollicitons à présent dans le cadre d'un projet d'extension de cette centrale autorisée.

Ainsi, en application du Livre V, Titre I<sup>er</sup>, du Code l'environnement, je soussigné, Monsieur Arnaud GUYOT, agissant en ma qualité de Directeur Général de la société CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL), ai l'honneur de déposer une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux.

Les caractéristiques principales du projet d'extension sont exposées dans le tableau ci-après :

<b>Raison sociale de la société</b>	CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL)
<b>Forme juridique</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)
<b>Site d'exploitation</b>	Extension de la centrale éolienne de Falvieux
<b>Rubrique ICPE</b>	2980 - 1 (A, 6 km)
<b>Nature des activités</b>	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
<b>Volume des activités</b>	Nombre d'aérogénérateurs : 2 Hauteur au moyeu : 127,5 m max. Puissance unitaire : 4,5 MW max. Puissance totale installée : 9 MW max.

Conformément au titre VIII du livre 1<sup>er</sup> de la partie réglementaire du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux joint à cette lettre de demande comprend l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction par vos services.

Conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200ème.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de la Somme, l'expression de nos sentiments respectueux

Arnaud GUYOT  
Directeur Général